

CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

Séance du 25 avril 2016

SOMMAIRE

1 - Désignation du secrétaire de séance.....	1
2 – Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2016	1
3 – Délégations du Maire	1
4 – Subventions 2016.....	1
5 – Aménagement du quartier de Coët-Mousset : convention de prestations de services	2
6 – Construction d'une Maison de l'Enfance – Lot n°1 – avenant au marché de travaux.....	3
7 – Personnel Communal – modification du tableau des effectifs	3
8 – Construction de 15 logements rue du Commerce à Kergonan : garantie d'emprunt.....	4
9 – Questions diverses	4

CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

Séance du 25 avril 2016

Le vingt-cinq avril deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia KERJOUAN, Maire.

ASSISTAIENT A CETTE SEANCE :

MM. A. LE ROUX. P. EVANNO. V. GARIDO. C. DAVID. L. LE PICARD. M.C. LE PENNE. M. RÉZOLIER. M.C. LE PAILLARD. B. LE GAL. P. KERBELLEC. C. LE GAL. M. LE GALLO. H. PHILIPPE (arrivée délibération n°4). N. LE GALLIOT. L. GRAIGNIC. M. CHEVALIER. N. MARETTE. B. TRÉHIN. J. LE LOHER. M. PURENNE. G. LE GALLIOT. M. FLEGEAU. M. DIONE.

ABSENTS OU EXCUSES :

MM. F. LE LOUËR (P. à P. KERJOUAN). T. LE STRAT (P. à A. LE ROUX). J.M. GUYONVARCH (P. à P. EVANNO). C. LE BOURSICO (P. à M. PURENNE). M. PENNANEAC'H (P. à LE GALLIOT).

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Julien LE LOHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2016

Aucune observation particulière n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 21 mars 2016 est adopté.

3 - Délégations du Maire

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière.

4 - Subventions 2016

Madame le Maire indique qu'une nouvelle demande de mise à disposition des services communaux a été faite par l'association Twirling pour l'organisation d'un championnat national à Vannes. Cette demande est parvenue après la réunion de la Commission ; le coût de la mise à disposition des services s'élève à 3 000 €. *Madame le Maire* propose de voter la subvention projet, sans la verser sur le compte de l'association, et de dresser le bilan de la manifestation. Il conviendra alors d'échanger à nouveau sur cette demande d'aide financière.

Madame le Maire indique que, compte tenu de l'occupation des terrains de Lanveur par une mission évangélique, la manifestation "Les noces bretonnes" se déroulera sur le terrain stabilisé du stade Lucien Bigoin.

Madame Anne LE ROUX précise que les subventions votées ne sont effectivement versées qu'à réception des dossiers complets en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis des Commissions Finances - Economie - Personnel Communal et Sports – Vie Associative du 18 avril 2016,

Entendu les exposés de Madame le Maire, Madame Anne LE ROUX et Monsieur Philippe EVANNO,

- **APPROUVE** les bases de calculs des subventions 2016,
- **DECIDE** l'attribution des subventions communales ci-annexées au titre de l'année 2016 (annexe 1).

5 - Aménagement du quartier de Coët-Mousset - convention de prestations de services

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la zone Sud du bourg, quartier de Coët-Mousset, a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intégrée au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mars 2013. Cette zone a été indiquée 1AUa par le Conseil Municipal, et doit être ouverte à l'urbanisation en priorité.

Garantes d'une urbanisation cohérente et complémentaire entre les différentes zones d'urbanisation, et d'une optimisation des espaces ouverts à l'urbanisation, les OAP recherchent :

- des formes de densité en relation avec la proximité des équipements, services et des transports,
- des programmations de logements susceptibles de répondre aux objectifs intercommunaux en la matière,
- des éléments de structuration urbaine susceptibles de redonner plus de qualité et de fonctionnalité à l'environnement vécu,
- des exigences environnementales en matière de préservation et de valorisation des espaces naturels.

L'aménagement de la zone Sud du bourg permettra l'accueil de nouveaux habitants et confortera ainsi le chef-lieu.

Afin de pouvoir bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long de la procédure, il est proposé de conclure une convention de prestation de services avec Lorient Agglomération.

La convention a pour objet de définir les modalités et conditions d'intervention du Pôle AET (Aménagement Environnement et Transports) de Lorient Agglomération pour la conception, le montage et la mise en œuvre du projet.

En contrepartie, la commune remboursera à Lorient Agglomération les frais de fonctionnement inhérents à l'exécution des prestations exécutées, soit 15 044 € par an.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que le programme local de l'habitat est en cours de révision et que ce point particulier fera l'objet de nouveaux débats ; la Commission ad hoc sera saisie. Madame le Maire indique par ailleurs que l'opération pourra être construite en plusieurs phases.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission Travaux - Urbanisme - Cadre de Vie - Intercommunalité du 11 avril 2016,

- **DECIDE** de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Lorient Agglomération pour l'aménagement de la zone Sud du bourg, quartier de Coët-Mousset,
- **FIXE** à 15 044 € le remboursement des frais annuels engagés par Lorient Agglomération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

6 - Construction Maison de l'Enfance - avenant

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 22 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de confier le lot n°1 – V.R.D. à l'entreprise Pigeon Bretagne Sud.

A l'entrée du terrain, pour optimiser le fonctionnement du service jeunesse en créant un parking pour les trois minibus, il est proposé de remplacer une partie de l'espace vert et le revêtement de l'entrée par des pavés avec joints engazonnés.

Le coût de ces travaux a été estimé à 13 845 € HT pour l'entreprise Pigeon Bretagne Sud et doit faire l'objet d'un avenant au marché.

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que la Commune a souscrit une assurance "dommages ouvrage" sur le bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission Travaux – Urbanisme – Cadre de vie – Intercommunalité du 11 avril 2016,

Vu l'avis de la Commission de Commande Publique du 18 avril 2016,

- **APPROUVE** l'avenant du marché de travaux précité pour un montant de 13 845 €HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

7 - Personnel Communal : modification du tableau des effectifs

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que le Comité Technique n'est pas saisi puisque la diminution du temps de travail du poste est inférieure à 10 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Entendu l'exposé de Madame Anne LE ROUX,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi n°2007-209 en date du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la médecine du travail limitant les tâches pouvant être accomplies par l'agent ;

Considérant les nécessités du service ;

- **APPROUVE**, à compter du 1^{er} mai 2016, la modification du tableau des effectifs du personnel communal et l'application du régime indemnitaire correspondant à compter du 1^{er} mai 2016, ainsi qu'il suit :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 15.79/35^{ème}	1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 14.20/35^{ème}

8 - Construction de 15 logements rue du Commerce à Kergonan : garantie d'emprunt

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de construction de 15 logements rue du Commerce à Kergonan, Lorient Habitat, bailleur social, sollicite une garantie partielle pour l'emprunt qu'il envisage de contracter auprès du CIL Atlantique, afin d'assurer le financement du projet.

Lorient Agglomération accorde sa garantie d'emprunt pour 50%, à parité avec la commune.

A la question de Madame Myriam PURENNE concernant la limite maximale que peut accorder la Commune en matière de garantie d'emprunt, Madame le Maire indique que le chiffre pourra être donné lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil et suivants,

- **DECIDE D'ACCORDER** la garantie de la commune, à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 15 000 € souscrit par Lorient Habitat auprès du CIL Atlantique. Ce prêt est destiné à financer la construction de 15 logements, rue du Commerce à Kergonan,
- **APPROUVE** les caractéristiques du prêt :
 - o Montant du prêt : 15 000€
 - o Durée : 40 années
 - o Index : livret A – 2,25% avec un taux plancher minimal fixé à 0,25%. A la date du contrat, le TAEG est de 0,25%
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Lorient Habitat et le CIL Atlantique.

9 - Questions diverses

Monsieur Julien LE LOHER interroge Madame le Maire sur le devenir du bâtiment de Saint-Donatien et de la proposition qui pourrait être soumise au Conseil Municipal. Madame le Maire indique qu'une démarche a été faite auprès du comité de chapelle, et qu'à ce jour, aucun projet ne lui a été présenté, les intentions de départ ne se sont pas concrétisées. Madame le Maire envisage de proposer au Conseil Municipal la vente de ce bien.

Madame Myriam PURENNE interroge Madame le Maire sur deux points :

- ▶ **Le Multi-accueil "Ty Loustics"** : Madame le Maire confirme que l'expert désigné par le Tribunal Administratif de Rennes a remis son rapport définitif qui valide la responsabilité des intervenants (entreprises et maîtrise d'œuvre).
- ▶ **Choucas** : Des nids de choucas ont été recensés dans la rue Saint-Aubin ; un incendie s'est déclaré dans cette rue. Madame le Maire propose de se rapprocher de l'association "Volée de Piafs", l'oiseau est protégé.

Monsieur Mbaye DIONE signale que le panneau situé à l'intersection de la place du Bouilleur de cru gêne la visibilité. Ce point sera vu par la commission Travaux.

La séance est levée à 19h45

Subventions Communales 2016

<u>Associations</u>	<u>Montant</u>
<u>Associations Sportives</u>	
Stiren Twirling	897
+ Subvention Projet	4 000
Athlétic Club Languidic	2 420
Stiren Arts et Mouvements	1 044
+ Subvention Projet	1 000
Stiren Karaté	1 005
Stiren Handball	3 170
+ Subvention Projet	400
Dojo Shin Languidic	1 448
Languidic Football Club	3 677
+ Subvention Projet	2 000
A.S. Kergonan Football	1 133
Languidic Tennis Club	707
Vélo Club de Languidic	895
+ Subvention Projet	500
Aqua Club Baldivien	47
Cercle Nageurs / Palmeurs Baud	32
Gymnastique Volontaire	927
A.S. Kergonan Gymnastique	1 699
Languidic Boxe	393
Défi Run	814
+ Subvention Projet	500
<u>Associations Sportives Ecoles</u>	
A.S. Ecole Notre Dame des Fleurs	1 989
A.S. Collège Saint-Aubin	1 526
+ Subvention Projet	1 031
A.S. Scolaire Les Espoirs Jules Verne	473
USEP Ecole Georges Brassens	1 233
<u>Associations Culturelles</u>	
Cercle Celtique Kerlenn Er Bleu	862
+ Subvention Projet	1 200
Eveil et Connaissance	1 063
Stiren Musique	437
Ensemble Vocal et Instrumental	1 061
O.M.C.C.	16 000
Cercle Celtique Rahed Koed Er Blancoeh	862
+ Subvention Projet	500
Bagad Ar Lenn Glas Languedig	704
+ Subvention Projet	500
Bagad Bleidi Kamorh	37
<u>Associations Loisirs</u>	
Comité Equestre de Languidic	890
Club de l'Amitié	288

<u>Associations Intérêt Général</u>	
Loca Terre	208
Alcool Assistance – La Croix d'Or	114
Rêves de Clown	116
Les Restaurants du Cœur	150
<u>Associations Diverses</u>	
Scouts et Guides de France	378
Groupement Vulgarisation Agricole	290
F.N.A.T.H.	51
Amicale du Personnel Communal	3 343
Conseil des Communes Europe	597
Cinéma Le Celtic	183
A.F.A.C.	174
JEEP 56	165
Union des Pompiers du Morbihan	168
Sauvegarde de la faune – Volée de Piafs	130
Amicale Fédérée pour le don du sang Hennebont	53
Résidents de la M.A.S. Les Bruyères	53
Prévention Routière	40
En avant les P'tits Loups / Enfant handicapé	53
Office Local d'Animation	62
Comité de la Résistance et de la Déportation	100
<u>Ecoles</u>	
Classe de neige ou nature / élève *	50
Allocation libre emploi / élève	14,28

* 2 fois par élève résidant à Languidic jusqu'à la classe de 3^{ème}/5 jours